

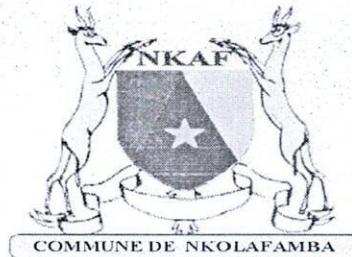
RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE DE NKOLAFAMBA

BP. 34 875 Yaoundé
Tél : 242 67 40 89



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

NKOLAFAMBA CITY COUNCIL

P.O BOX 34 875 Yaoundé
Phone n°242674089

MAITRE DOUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS AUPRES DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA

ADDITIF N°001

AUX APPELS D'OFFRES:

- 1. N°001//AONO/CNKA/CIPM/2025 DU 25 AVRIL 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+ DEVANT ABRITER QUATRE SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE NKOLANGAA DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE ;**
- 2. N°002/AONO/CNKA/CIPM/2025 DU 25 AVRIL 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE MEHANDAN DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE ;**
- 3. N°003/AONO/CNKA/CIPM/2025 DU 25 AVRIL 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FORAGES EQUIPES D'UNE PMH DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE (LOT1 ; LOT2 ; LOT3)**

Le Maire de la Commune de Nkolafamba, Maître d'ouvrage, communique :

Les entreprises soumissionnaires intéressées sont informées que les dispositions des Appels d'offres susvisés, sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

LIRE :

DAO N°01 ; 02 ; 03 ;

8- MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **en ligne ou hors ligne**

Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

9-CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais

n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

AAO/RPAO : CRITERES ELIMINATOIRES (ajouter)

- La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)
- L'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum

DAO N°1 ; **AAO & RPAO**

Remise des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont (01) original et (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de Nkolafamba, au plus tard le **27 Mai 2025 à 12 heures**, heure locale sous enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de Nkolafamba.

Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en l'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, le **27 Mai 2025 à 13 heures**, par la **Commission Interne de Passation des Marchés** dans sa salle de réunions de la Commune de Nkolafamba.

BPB/DQE

Peinture « PANTEX » ou équivalent

DAO N°3 :

Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour un (01) ou pour les trois (03) lots.

Contentieux et sanctions :

Le recours doit être adressé au **Comité chargé de l'examen des recours** avec copie au Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué, au Président de la Commission de passation des marchés, à l'organisme chargé de la régulation.

Le reste sans changement.



Ampliations :

- MINMAP (pour information),
- DRMAP/CE (pour information),
- PRÉFET MEFOUT ET AFAMBA (pour information et affichage),
- DDMINEPAT/MAF (pour information)
- DDMAP/MAF (pour information et affichage)
- DDMINDEVEL/MAF (pour information)
- DDMINTP/MAF (pour information)
- DDMINADER/MAF (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- PRÉSIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- ARMP/CE (pour archivage)
- CHRONO/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)